



Bordeaux, le 25 août 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Moules : levée des mesures de restriction

Les résultats des analyses effectuées par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé la chute très nette de la contamination des moules, en provenance du banc d'Arguin, par les toxines lipophyles. Les deux derniers prélèvements confirment la bonne qualité sanitaire des moules dans cette zone.

En conséquence, le préfet de la Gironde a décidé, ce jour, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, de lever l'interdiction concernant les activités de pêche et de commercialisation des moules en provenance du banc d'Arguin. **Elles peuvent donc être à nouveau consommées dans l'ensemble du bassin d'Arcachon.**